

~~supplément à la page~~

ms Rude 376

Lyon le 10 Mars 1879

19

Monsieur Charmes

Je vous adresse M^{lle} Verney qui ayant
pris la suite de Verrière en folie chez
le fabt Champillon, s'est vu contrainte
par le ~~Jurist~~ à solder de son travail
le compte de la dernière Donz elle
n'était pas débitrice

M^r Champillon doit-il le payer ?
Les héritiers du débiteur sont-ils
seuls tenus de le payer

Dans le dernier cas le Juge de
paix du Canton est seul compétent
pour connaître de cette affaire ?

En voulant bien la guider la
D^{ist}re, vous obligerez

Monsieur



Votre dévoué serviteur

J. Verrière

auteur d'un volume de Chansons

Monseur
Charnier No. D.C. Vieud'homme
Place St. Laurent - 4 - 2me
St Paul

~~Monseur Charnier
No. D.C. Vieud'homme
Place St. Laurent - 4 - 2me
St Paul~~

Monseur
Charnier